Je tiens à saluer le long article de Matthieu Aron paru dans *L'Obs* de cette semaine (n°2862 du 12 septembre 2019), consacré aux conséquences du Distilbène (DES) – médicament prescrit en France jusqu'en 1977 à de nombreuses femmes enceintes – sur trois générations de femmes.

Alors député, j'avais été, avec mon assistante parlementaire de l'époque, Anne Sourcis, alerté à ce sujet par une famille du Loiret. Mes premières interventions datent des années quatre-vingt. Depuis, je n'ai cessé de soutenir le Mouvement DES France regroupant les « filles DES » et sa courageuse et tenace présidente, Anne Levadou.

Il est avéré que la prise de ce médicament a eu des effets très négatifs en termes de santé et lors des grossesses non seulement pour les femmes auxquelles il a été prescrit, mais aussi pour leurs filles et petites-filles.

Je suis parvenu à faire voter en 2004 par le Sénat puis l'Assemblée nationale, contre l'avis du gouvernement, un amendement donnant droit à un « congé maternité aménagé » pour les victimes du Distilbène. Il a fallu plus de quatre ans et six mois pour que les deux décrets nécessaires à son application soient publiés !

J'ai soutenu à de nombreuses reprises la mise en place d'un fonds d'indemnisation – comme cela existe dans d'autres pays –, malheureusement sans succès.

J'ai posé plusieurs questions à ce jour pour que les femmes victimes du Distilbène puissent bénéficier chaque année d'une consultation relative à la détection des « cancers ACC », remboursée à 100 %, sans réponse positive à ce jour.

J'espère vivement que l'article de Matthieu Aron sera un « électrochoc » qui contribuera à ce que les pouvoirs publics prennent enfin en compte la situation douloureuse et les justes demandes des « filles DES ».

Phoca PDF

Jean-Pierre Sueur

>> Lire l’article